

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 11420

présenté par

M. Califer, M. Aviragnet, M. Guedj, M. Delaporte, Mme Pires Beaune, M. Baptiste, Mme Battistel, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. David, M. Delautrette, M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, Mme Pic, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier, M. Vallaud, M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

ARTICLE 6**ANNEXE**

I. – À la première phrase de l'alinéa 10, substituer au montant :

« 1 milliard »

le montant :

« 11,5 milliards ».

II. – En conséquence, compléter la même phrase du même alinéa par les mots :

« , comme en 2022 ».

III. – En conséquence, à la troisième phrase du même alinéa, substituer à la première occurrence du taux :

« 3,5 % »

le taux :

« 4 % »

IV. – En conséquence, à la quatrième phrase du même alinéa, substituer au taux :

« 4,4 % »

le taux :

« 8,4 % ».

V. – En conséquence, supprimer l'avant-dernière phrase du même alinéa.

VI. – En conséquence, à la dernière phrase du même alinéa, substituer aux mots :

« 2,8 % en 2024, puis à 2,7 % en 2025 et à 2,6 % »

les mots :

« 4 % en 2024, en 2025 et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés socialistes et apparentés vise à préciser que l'ONDAM pour 2023 intègre des dépenses suffisantes pour la crise sanitaire, et au-delà que sa croissance est de 4% par an, une fois retiré l'effet de l'inflation.